



ATTESTATION DE COMPÉTENCE GÉNÉRALE AGENT DE GARDIENNAGE (139 HEURES)

Pour exercer le métier d'agent de gardiennage vous devez être en possession d'une attestation de réussite de test psychotechnique (test de personnalité, au Selor à Bruxelles, inscription par le centre de formation).



PUBLIC CIBLE

Membre du personnel agent de gardiennage: toute personne chargée d'effectuer ou effectuant des activités de gardiennage.



OBJECTIFS

Répondre à l'Arrêté Royal du 23 mai 2018 relatif aux conditions en matière de formation, d'expérience et d'aptitude professionnelles, aux conditions en matière d'examen psychotechnique pour l'exercice d'une fonction dirigeante, d'exécution ou commerciale dans une entreprise de gardiennage, un service interne de gardiennage ou un organisme de formation et leur organisation.

PRÉ-REQUIS

Répondre aux conditions des articles 61 et 64 de la loi du 2 octobre 2017
Dont voici les plus importantes :

Etre Belge ou ressortissant de l'espace économique européen ou de la confédération suisse.

Avoir son domicile ou, à défaut, sa résidence en Belgique, dans l'espace économique européen ou dans la confédération suisse.

Ne pas exercer des activités de détective privé, de fabricant ou de marchand d'armes ou de munitions ou toute autre activité qui, par le fait qu'elle est exercée simultanément à des activités de gardiennage, peut constituer un danger pour l'ordre public ou la sécurité intérieure de l'Etat.

Ne pas exercer de fonction dans un établissement pénitentiaire.

Ne pas faire partie des services de Police ou de renseignements, et, pour certaines fonctions, ne pas en avoir fait partie dans les 3 dernières années.

Autres conditions :

Avoir une connaissance suffisante de la langue française pour suivre les cours et présenter avec succès les examens écrits et/ou oraux de fin de session.

Fournir un extrait de casier judiciaire conforme aux exigences légales.

Fournir une copie recto / verso de la carte d'identité.

Fournir une preuve de versement du paiement.



CONTENU

• Bloc 1 - 36 heures

- Organisation du secteur du gardiennage (4 hrs).
- Etude de la réglementation relative au gardiennage et étude approfondie des droits et des obligations de l'agent de gardiennage (24 hrs).
- Droits fondamentaux et autres compétences et obligations pertinentes (8 hrs).

• Bloc 2 - 103 heures

- Aptitudes de communication (12 hrs).
- Approche de conflits (12 hrs).
- Formation sociétale et culturelle (12 hrs).
- Observation, évaluation des risques et rapport (12 hrs).
- Techniques d'esquive (12 hrs).
- Réaction adaptée en cas de situation de crise (8 hrs).
- Secouriste d'entreprise (15 hrs).
- Incendie, prévention et lutte anti-incendie élémentaire (8 hrs).
- Rapports sociaux et conventions collectives (4 hrs).
- Pratique des méthodes et techniques de gardiennage (8 hrs).



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation théorique et pratique.



PROCESSUS D'ÉVALUATION

- 1) Examen Selor.
- 2) Examens en Centre.



DURÉE ET HORAIRE

7 semaines en cours du jour | De 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.
Contactez-nous pour le détail des horaires.



ATTESTATION ET/OU CERTIFICAT

La réussite des examens en fin de formation donne lieu à l'octroi de l'attestation de compétence «Agent de gardiennage».

Recyclage obligatoire (voir article 13 de l'A.R. du 23/05/2018)



PARTICIPANTS

22 personnes.



LANGUES

Français.



LIEU(X)

Nos centres de formation : Marchienne-au-Pont, Seraing | Sur site du client.



INFORMATIONS COMMERCIALES

FORMULE(S)

Formation en centre : repas non compris, eau et boissons chaudes comprises | Formations en clientèle : repas et eau non compris.

PRIX

Pour vous inscrire à une session disponible sur notre site www.ceps-esm.be : vous devez être connecté ou créer un compte. Le prix vous sera annoncé lorsque vous serez connecté. Pour finaliser votre inscription, veuillez sélectionner une date en haut de cette page et l'ajouter dans votre panier.

Il n'y a pas de dates disponibles en ligne ? Vous souhaitez connaître le prix de cette formation ? Veuillez nous contacter via le formulaire de contact en bas de page ou via info@ceps-esm.be

AIDES AU FINANCEMENT

La formation est agréée dans le cadre du dispositif [Chèques-Formation](#) de la Région wallonne et également reconnue congés éducation.